## Jean Perroquin\*

## L'ORGANISATION DANS L'ÉGLISE

Le sujet est si vaste qu'il est bien difficile d'en cerner tous les aspects. En revanche on peut tenter quelques remarques qui permettront d'éclairer telle ou telle spécificité de cette vénérable institution. Vénérable en effet, puisque, à n'en pas douter l'une des plus vieilles institutions existantes encore dans le monde : près de vingt siècles. D'autre part, par sa nature même, l'Eglise (catholique-romaine) comporte une forte, très forte même, emprise de la tradition, c'est-à-dire de la continuité, même si elle s'exprime aussi à travers une lente mutation sans laquelle elle serait totalement archaïque.

Pour aborder le sujet, nous sommes contraints d'employer des notions empruntées à des systèmes sociaux ou politiques qu'il faudra comprendre de façon analogique et que le lecteur voudra bien recevoir avec indulgence pour la simplification de l'exposé.

## La double nature de l'Eglise

L'Eglise tient sa nature structurelle, à la fois du type « monarchique » et « démocratique », c'est sans doute là sa principale originalité :

- « monarchique », car elle se réfère à son fondateur unique, Jésus de Nazareth. Non seulement unique, mais autorité donnée et continuée par sa présence spirituelle, sans laquelle elle n'existerait pas.
- « démocratique et collégiale », puisque son fondateur lui-même choisit un « collège » les douze Apôtres auquel il donne son Esprit et le pouvoir de continuer sa mission.

Certes, elle reconnaît en Pierre le fondement : « tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai... », mais sans retirer au collège la plénitude de ce pouvoir. Les Actes des Apôtres l'expriment parfaitement lors du premier débat que

<sup>\*</sup> Jean Perroquin, ancien élève de l'Ecole normale supérieure et docteur en philosophie, est ancien directeur de banque.

les historiens qualifient de « Concile de Jérusalem », origine des conciles oecuméniques.

On peut dire que l'autorité dans l'Eglise n'a jamais cessé de relever d'un subtil balancement entre ces deux pôles, comme en témoigne le débat très actuel autour du Concile Vatican II, continuateur de Vatican I inachevé (guerre de 1870).

Mais l'organisation de l'Eglise ne saurait être analysée au seul niveau de son entité globale. L'Eglise est en quelque sorte l'unité des multiples églises que sont les diocèses. On peut dire que l'Eglise universelle est l'union vivante de toutes les églises locales dont l'autorité est l'évêque du lieu. Longtemps d'ailleurs l'évêque était élu ou acclamé par le peuple chrétien (aspect démocratique) avant d'avoir autorité sur lui (aspect monarchique).

Cette articulation de l'Eglise est encore plus intéressante à analyser par référence à l'Orthodoxie, mais ce n'est pas là notre propos. A la différence de l'Eglise orientale, l'Eglise n'est pas seulement l'unité des églises locales. Elle a aussi son unité propre en la personne de Pierre et de ses successeurs.

L'organisation et plus encore la communication de l'Eglise sont parfois rendues complexes par le fait qu'elle est à la fois Etat et Institution spirituelle. Si, au XIXe siècle, l'unité italienne a réduit les Etats pontificaux à la seule Cité du Vatican, l'Eglise ne cesse de jouer un rôle politique qu'il serait faux de réduire à la dimension de son modeste territoire. L'Eglise est présente dans nombre d'Etats en ses nonciatures et également représentée dans de nombreuses organisations internationales.

Toutefois sa vocation première étant d'être le « Christ continué », sa tâche première est bien d'annoncer l'Evangile. C'est pourquoi le Concile Vatican II a opéré un recentrement sur le Christ en même temps qu'un décentrement horizontal, deux mouvements simultanés, comme l'écrivait le Père Cougar : « C'est parce qu'il y a recentrement sur le Christ qu'il y a décentrement ». En d'autres termes : « En même temps que ce regard sur le Christ qui est Tout, le concile attribue à l'existence chrétienne, aux valeurs baptismales, à la sainteté et à la construction de l'Eglise la priorité sur les structures d'organisation » (Jacques Loew). C'est là un point capital qu'il ne faut en aucun cas oublier.

Cela étant dit, comme toute société elle a été amenée à élaborer son code juridique tout au long de son histoire, à savoir le *Droit canonique*, ensemble de normes fixant la Constitution de l'Eglise et réglant la discipline ecclésiastique.

Le Souverain Pontife – ce terme est déjà très significatif pour désigner le pape – est assisté par la *Curie romaine* constituée en « dicastères » réglant

les divers domaines et placés sous l'autorité d'un cardinal. Il n'est pas inutile de préciser que cette dignité est issue de l'antique administration de la ville de Rome – « l'*urbs* » -, d'où le vêtement pourpre, privilège impérial – le violet étant réservé à la fonction d'enseignement, propre à l'évêque.

Les cardinaux sont donc ainsi les conseillers et les premiers collaborateurs du pape qui les réunit en « Consistoires ». C'est aussi pourquoi ils portent chacun le titre d'une église.

## L'unité entre autorité et dialogue

Autour de cet axe central (et multiple) se greffent toujours sur le même modèle des structures (parallèles et ordonnées tout à la fois) que sont :

- Les grands ordres religieux : abbayes et prieurés (monastiques) ; congrégations et instituts (sacerdotaux) ;
- Les mouvements apostoliques et caritatifs, éventuellement composés de laïcs, masculins ou féminins.

Au niveau plus local, chaque diocèse réunit les paroisses (curés) regroupées en vicariats (vicaire général) avec l'autorité nécessaire et suffisante pour régler les problèmes quotidiens, diffuser le message apostolique de l'évêque – ou des évêques, voire des conférences épiscopales, régionales ou nationales – et assumer également la remontée des problèmes et des difficultés quotidiennes.

Ce système a parfaitement fonctionné jusqu'alors. Il se heurte aujourd'hui au téléscopage dû à la rapidité de la communication. On en a eu l'illustration dans les récents événements médiatiques (levée des excommunications et déclarations du pape Benoît XVI à l'occasion de son voyage en Afrique). Il se heurte aussi à l'universalité de l'Eglise contemporaine qui doit assumer la prise en compte de cultures et de mentalités intellectuelles, autrement complexes et diverses que celles qu'elle a connu à son origine.

L'autorité de l'Eglise étant essentiellement morale et spirituelle, elle a bénéficié pendant des siècles de l'unité culturelle hellénistique puis latine du bassin méditerranéen qui a favorisé son unité.

Les choses ont changé quand le grec s'est réduit à la partie orientale du monde chrétien (surtout après le IXe siècle) et plus encore quand la Renaissance, à la fin du XVe siècle, et les Lumières, au XVIIIe siècle, ont favorisé l'individualisme et l'esprit critique qui ont corrodé l'unité de pensée, substrat essentiel de son autorité.

Ce mouvement n'a fait que s'accélérer et l'Eglise peine à trouver l'équilibre entre le dialogue avec le monde moderne et l'autorité dont elle se sait investie. Les adaptations qu'elle a tentées lors du dernier concile traduisent bien cette tension : maintien, voire retour à la tradition, et ouverture au monde.

On peut espérer que son extrême souplesse de fonctionnement saura sauvegarder la rigueur dont elle ne saurait se départir, ayant la tâche de demeurer en dialogue pour mener à son terme son message.

\*

Elle est ainsi porteuse de la « vie spirituelle » en des « vases fragiles ». Car elle doit, en permanence, prodiguer une « Parole de Vie » dans des termes accessibles et adaptés. Et conserver son héritage, en le diffusant sans l'altérer. Cette mission explique et justifie la pérennité de son organisation et l'adaptabilité au monde, lui-même changeant. Nous trouvons là l'expression même de la « Logique du Vivant » qu'ignorent superbement les intégrismes, et qu'il lui arrive parfois elle-même d'ignorer.

Mais l'Esprit qui lui a été promis suscite alors un prophète, bien ou mal reçu, susceptible de donner à cette vénérable institution le souffle dont elle ne saurait se passer. Puisse-t-elle toujours l'accueillir?